

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MARDI 25 JUIN 2019 à 18 h 30

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 25 juin 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, Mr AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. MEYNARD Jean-Claude, Mme JUILLIA Jacqueline, Mr ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, Mr BORDES Michel, Mme OGIER Marie, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, Mr VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, Mme FERRAND Isabelle, Mr SIMONITI Jean-Claude, Mme BIFFIGER PEYRANI Isabelle, Mr DUBOIS Louis-Paul, Mr RAYSSAC Pascal.

Etaient représentés :

- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Monsieur LAUZZANA Michel pouvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Madame FERRAND Isabelle.
- Madame PAILHORIE Anne pouvoir à Monsieur AMELING Christian.

Absents :

- Madame ALEMAN Marie-Noëlle.
- Monsieur VINCENT Jeanne.

Monsieur Christian AMELING a été désigné secrétaire de séance.

2019.34 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POLAR'ENCENTRE 2019 (14^{ème} édition). BILAN FINANCIER ET BILAN MORAL 2019.

VOTE : Pour : 24

Abstentions : 2 (Mr SIMONITI, Mr RAYSSAC).

Madame Jacqueline LAPEYRE ne prend pas part au vote.

Mes Chers Collègues,

Le partenariat engagé avec l'association « A Livre Ouvert » a permis de réaliser la 14^{ème} édition du « Polar'Encontre » les 16 et 17 mars derniers, manifestation qui a pour vocation de défendre la lecture et l'écriture à travers une littérature de genre et de qualité.

Un Salon du livre policier qui fédère de nombreux partenaires privés et qui s'organise aussi grâce au concours financier de la Direction Régionale de l'Action Culturelle, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Le compte de résultat consolidé fait donc apparaître un total de dépenses de 35 801.38 € pour l'édition 2019 (- 272.48 € par rapport à 2018). Cette baisse est due essentiellement aux dépenses moindres engagées par l'association cette année. Malgré une dépense plus importante pour les « auteurs et conférences » (+ 734.31 €) elle a compensé cette situation en baissant le poste « rémunérations des intervenants » (- 1 110.70 €). Ainsi, les dépenses de l'association cumulées aux

dépenses engagées par la Commune (subvention non comprise) s'élèvent à 35 801.38 €.

Toutefois on note une baisse inquiétante des recettes de l'association essentiellement due au désengagement des partenaires privés (- 2 350 €). Les recettes d'origine « Divers » sont également en baisse (- 513.08 €) ce qui amène l'association à puiser dans ses ressources propres une nouvelle fois.

Pour maintenir une aide suffisante à l'association qui travaille déjà sur la préparation de l'édition 2020, il convient d'accorder le soutien de la Commune en tenant compte de la trésorerie de l'association qui diminue fortement depuis 2017 (12 474 € en 2017, 10 085 € en 2018 et 8 500 € en 2019).

Ainsi, il vous est proposé une participation communale à hauteur de 15 500 € pour constituer l'avance nécessaire à la préparation et à l'organisation du Salon 2020 considérant que la Commune a perçu une subvention plus importante de la part du Conseil Départemental cette année (+ 300 €).

Toutefois et compte tenu de la baisse des partenariats privés qui s'aggrave au fur et à mesure des éditions, il est également demandé à l'association de prendre des mesures significatives de réduction des dépenses de fonctionnement, ce que la Commune fera également dans le cadre de ses dépenses directes.

Cependant et afin de compléter notre soutien à l'organisation en 2020 de la 15^{ème} édition, la Commune sollicitera, dans le cadre du régime de soutien aux événements culturels, une aide auprès des collectivités et autres partenaires éventuels dès que le budget prévisionnel 2020 sera connu. L'Agglomération d'Agen, qui a participé jusqu'en 2014 de manière importante (12 000 €), sera également sollicitée pour apporter à nouveau une contribution tenant compte du rayonnement du Salon du Polar qui dépasse largement les limites de notre Commune.

Vous trouverez en **ANNEXE 6** le rapport moral ainsi que le bilan financier consolidé 2019 (dépenses et recettes de l'association et de la Commune y compris les dépenses valorisées).

Ainsi, je vous propose donc, Mes Chers Collègues,

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 15 500 €, à l'Association « A livre Ouvert » pour l'organisation du Salon du Polar'Encontre au titre de 2019.
- Etant précisé que les crédits afférents sont inscrits au compte 6574.
- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès de la Direction Régionale de l'Action Culturelle, du Conseil Régional et du Conseil Départemental, de l'Agglomération d'Agen ainsi qu'auprès des autres collectivités et autres partenaires pour l'édition 2020.

Je vous demande, mes Chers Collègues de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 24 voix Pour, 2 Abstentions**

DECIDE d'attribuer une subvention de 15 500 €, à l'Association « A livre Ouvert » pour l'organisation du Salon du Polar'Encontre au titre de 2019.

ETANT PRECISE que les crédits afférents sont inscrits au compte 6574.

SOLLICITE une aide financière auprès de la Direction Régionale de l'Action Culturelle, du Conseil Régional et du Conseil Départemental, de l'Agglomération d'Agen ainsi qu'auprès des autres collectivités et autres partenaires pour l'édition 2020.

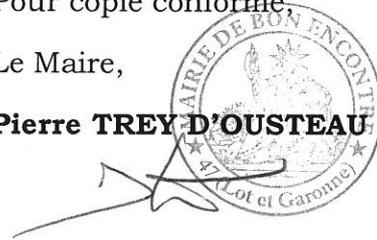
Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de
transmission en Préfecture.
Affichage le 27 juin 2019

Pour copie conforme

Le Maire,

Pierre TREY D'OUSTEAU



Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20190625-201934-DE
Date de télétransmission : 28/06/2019
Date de réception préfecture : 28/06/2019